



CFPPA UFA  
de l'Allier

Formation continue

# CERTIFICAT DE SPECIALISATION

## « Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricole »

(niveau 5)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## ◇ Conditions d'inscription et prérequis

- Être titulaire d'un **BTSA Agricole (ACSE, PA, APV...)** ou d'un **BTS comptabilité et gestion**. *Des dérogations sont possibles pour les autres BTS.* Nous pouvons vous accompagner pour réaliser votre demande de dérogation.

- Justifier d'1 an d'activité professionnelle à temps plein  
ou

- Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme.

Modalité de sélection des candidats : entretien

La formation débute mi septembre et se termine en septembre n+1.

Possibilité d'entrée en cours de formation : nous contacter

Délais d'accès à la formation en fonction du mode de financement

## ◇ Accessibilité au public en situation de handicap

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap.

Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

## ◇ Objectifs de la formation (public ciblé)

L'objectif de cette formation est de **préparer les apprenants au métier de comptable agricole**.

Après une année de formation alternant périodes en entreprise et cours au centre de formation, les apprenants devront acquérir suffisamment d'autonomie pour pouvoir prendre en charge un portefeuille client et accomplir toutes les tâches liées à l'activité du comptable.

La formation est un « tremplin » facilitant l'accès vers le monde du travail. L'année de formation étant l'occasion pour le stagiaire d'être immergé dans le monde de l'entreprise.

## ◇ Organisation de la formation

**En entreprise**, le stagiaire encadré par le maître de stage se forme jusqu'à 32 semaines par an.

**Au CFPPA, 520h soit 15 semaines**. La formation alterne cours théoriques, interventions d'experts, et analyse de cas pratiques

*Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)*

## ◇ Contenu de la formation

### 3 SEMAINES D'INTEGRATION reprenant :

- Les fondamentaux des grandes **productions agricoles** avec visites d'exploitation .
- L'**approche globale de l'exploitation** mettant en avant les enjeux comptables, fiscaux, sociaux et juridiques .
- Les fondamentaux du **métier de comptable**, son rôle et ses responsabilités.

### UC1 Maitriser des opérations comptables

- Apprentissage de l'enregistrement comptable sur ISAGRI
- Elaborer les **documents de synthèse**
- Vérifier la cohérence des documents réalisés

### UC 2 : ASSURER LE SUIVI FISCAL ET SOCIAL DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- Connaître les **différents statuts juridiques des entreprises agricoles**
- **Optimiser** les choix fiscaux et sociaux de l'exploitation

### UC3 : Analyser les resultats technico économiques de l'entreprise

- Savoir **interpréter les indicateurs technico économiques** de l'entreprise
- Identifier les **points forts** et les **pistes de progrès** sur l'entreprise
- **Conseiller** sur les projets

### UC4 : Apprendre à communiquer

- **Savoir transmettre** de façon simple des informations au client
- **Accompagner le client** dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise

## ◇ **Principales activités et conditions d'environnement du métier de conseil comptable agricole :**

Ce technicien qualifié a la responsabilité d'un portefeuille d'adhérents pour la tenue de leur comptabilité, l'approche fiscale et sociale, l'analyse des résultats.

Cela nécessite un bon relationnel, une capacité d'écoute, un goût du contact et de la rigueur.

## ◇ **Evaluation**

Le CS est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables.

Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite aux examens session 2019-2020 : 67%

## ◇ **Taux d'insertion et d'appréciation des stagiaires**

Taux d'insertion professionnelle session 2018-2019 : 100% (dont 0% en poursuite d'études)

Taux d'appréciation des bénéficiaires session 2019-2020 : 80%

Taux d'abandon en cours de formation session 2019-2020 : 18%

## ◇ **Frais pédagogiques, rémunération et financement**

Forfait formation CS : 7212€ Prestation exonérée de TVA. Art 261-4-4 CGI

Le financement de la formation et votre rémunération sont fonction de votre statut. (CPF, financement personnel, OPCO, Pôle Emploi, Transition Pro...)

Nous vous accompagnons pour mettre en œuvre les différentes possibilités de financement de votre formation.

**Ce diplôme est également accessible par la voie de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation.**



**Centre de Formation  
Professionnelle et de  
Promotion Agricole de  
l'Allier**

Contact : chargé de recrutement  
Château de Neuville – 03000 NEUVY  
04 70 46 43 67  
cfppa.moulins-neuville@educagri.fr

[www.agriallier.fr](http://www.agriallier.fr)